

M. Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varennes
75007 PARIS

Le 8 février 2021

Dossier suivi par Yann Rabuteau - yann.rabuteau@clb-an.fr
Réf. : YR_PM_NE_08022021

Objet : Situation de Naval Energies

Monsieur le Premier Ministre,

Nous tenons tout d'abord à souligner le plaisir de vous avoir accueilli samedi dernier à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège de l'Ifremer, à Plouzané, au cœur du Technopôle Brest-Loiroise. Votre présence et celle des membres du Gouvernement, marque d'un signe fort les ambitions maritimes de la France - dans tous les domaines - de la connaissance des océans à la gestion des ressources marines, du développement des technologies innovantes jusqu'à l'exercice de notre souveraineté en mer.

A l'issue de cette inauguration, et en marge de votre venue, nous avons rencontré une délégation de personnels de Naval Energies, filiale de Naval Group spécialisée dans le développement des énergies marines renouvelables (EMR), qui nous a fait part de ses inquiétudes et surtout de sa déception suite à l'annonce de la fin de ses activités. Le Conseil d'Administration de Naval Group a ainsi annoncé le 4 février l'engagement du processus de cessation d'activités et la recherche d'un repreneur, face à un marché qui ne présentent pas « *suffisamment d'assurance de succès économique* », selon lui.

Nous, parlementaires de la majorité, partageons cette déception et, même si les 100 salariés concernés devraient retrouver une affectation au sein de Naval Group, c'est sur le sort des activités de Naval Energies que nous souhaitons vous interpeller.

Ainsi, au moment où le développement des parcs éoliens offshore posés est assuré (7 à 8 parcs éoliens en service d'ici 2026), et où l'horizon se dessine pour l'éolien flottant avec quatre fermes pilotes d'ici 2023, il est regrettable que les compétences et les technologies développées en la matière au sein de Naval Energies disparaissent ou ne relèvent plus d'une entreprise française.

Enfin, l'avenir des technologies hydroliennes, s'il n'a pas été porté par la dernière Programmation Pluriannuelle de l'Energie, se trouve encore impacté par l'arrêt des activités du groupe alors même qu'il conserve un intérêt pour une filière EMR diversifiée. C'est donc l'émergence d'une filière naissante qui se trouve, de ce fait, remise en cause./..

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



./..

Il nous apparaît ainsi important de favoriser une reprise des activités de Naval Energies en particulier par des acteurs industriels nationaux, afin de maintenir notre compétitivité et notre indépendance en la matière. Cela est d'autant plus vrai au regard du potentiel énergétique que représente aujourd'hui - et demain - nos zones maritimes sous souveraineté ou juridiction française.

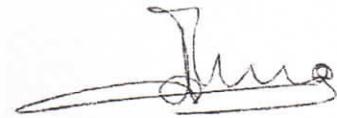
Nous relayons également par ce courrier la demande d'entretien que les représentants du personnel de Naval Energies vous ont formulée.

En restant à votre écoute sur ce sujet et en vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre démarche, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

Didier LE GAC - Député de la 3eme circonscription du Finistère



Nadège HAVET – Sénatrice du Finistère



Michel CANEVET – Sénateur du Finistère

